



## **La formation d'éducateur de jeunes enfants en contrat d'apprentissage**

**Descriptif Métier :** L'Éducateur de Jeunes Enfants est le spécialiste de la petite enfance. Il intervient principalement auprès d'enfants de 0 à 7 ans en relation avec leurs parents. Il collabore à quatre niveaux : accueil, éducation, prévention, encadrement.

L'Éducateur de Jeunes Enfants s'attache à favoriser le développement global de l'enfant en stimulant son potentiel intellectuel, affectif et artistique à travers des activités ludiques et éducatives.

**Missions et Objectifs :** L'Éducateur de Jeunes Enfants tient compte du milieu familial de l'enfant, dans ses dimensions sociales et culturelles. Il est attentif aux problèmes de santé ou de comportement rencontrés chez les enfants et contribue à en prévenir l'apparition.

L'Éducateur de Jeunes Enfants fait partie d'une équipe pluridisciplinaire où interviennent directrice de crèche, auxiliaire de puériculture, éducateur spécialisé, psychologue et assistante sociale

### **Les conditions d'accès à la formation**

Les conditions réglementaires d'inscription :

- Être âgé de moins de 26 ans à la date de début du contrat d'apprentissage.
- Être titulaire du Baccalauréat, ou de l'un des titres admis réglementairement en équivalence du Baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ou de l'examen de niveau DRASS.
- Ou bien être titulaire d'un des diplômes ci-dessous ET justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance.
  - Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture
  - C.A.P petite enfance
  - Aide médico-psychologique
  - Auxiliaire de vie sociale

**Pour la rentrée de septembre 2018**, un dossier d'inscription est à retirer du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 28 janvier 2018

- directement au centre de formation
- en envoyant une demande écrite en joignant une enveloppe avec adresse, timbrée «envoi de plus de 20 grammes »
- soit en téléchargeant le dossier sur le site <http://www.cerpe.info>.

Cette fiche d'inscription remplie, accompagnée d'une copie des diplômes permettant l'entrée en formation, est à renvoyer au centre de formation. Il faudra y joindre un chèque de 30 euros, libellé à l'ordre du CERPE, en règlement des frais de dossier. Ce montant n'est pas remboursable.

Après réception de cette fiche, le candidat sera convoqué pour l'écrit de l'examen de sélection, au moins trois semaines avant la date de celui-ci.

## Les conditions d'admission :

### *Réussir l'examen de sélection du Centre de Formation d'EJE*

#### **L'écrit :**

Coût de l'écrit : 45 euros, à régler par chèque, libellé à l'ordre du CERPE, avec la confirmation de la participation à l'épreuve. Seuls les cas de non-participation à l'écrit pour raisons de force majeure pourront donner lieu à un remboursement.

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'épreuve écrite consiste en une dissertation ou commentaire de texte, d'une durée de trois heures. L'objectif est de s'assurer que les capacités d'analyse et d'argumentation du candidat sont en rapport avec les nécessités de la formation. L'écrit n'exige aucune connaissance préalable particulière.

Cet écrit est noté sur 20 et les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sont déclarés admissibles et passeront un entretien.

La note de l'écrit n'intervient plus ensuite dans le classement final des candidats.

Les candidats seront informés individuellement du résultat de l'écrit, avec le cas échéant une convocation pour un entretien.

#### **L'entretien :**

Coût de l'entretien : 65 euros, à régler par chèque, libellé à l'ordre du CERPE, avec la confirmation de la participation à l'épreuve. Un complément de dossier, notamment un *curriculum vitae*, sera alors demandé avec la confirmation de participation à l'entretien.

Seuls les désistements dans un délai supérieur à une semaine avant la date de la convocation pourront donner lieu à un remboursement.

Cet entretien vise à évaluer le projet de formation du candidat, sa faisabilité et son accord avec le projet pédagogique du centre de formation.

Il s'agit d'un entretien individuel d'une durée de trente minutes environ, sur rendez-vous, avec deux personnes connaissant bien la formation d'éducateur de jeunes enfants (professionnels de la petite enfance dont des éducateurs de jeunes enfants en exercice, formateurs, psychologues...).

Cet entretien sera évalué selon trois critères hiérarchisés pour le classement final :

1. capacité de réfléchir et d'interroger une situation de relation avec un enfant (expérience relationnelle, professionnelle ou autre, amenée par le candidat)
2. capacité à expliciter le choix pour ce métier d'éducateur de jeunes enfants
3. capacité à évoquer l'intérêt pour les contenus de formation

La notation utilisée pour chacun des trois critères selon l'échelle décroissante : A ; B ; C ; D.

La notation D à un ou plusieurs des critères écarte d'office le candidat d'une possibilité d'admission.

Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par courrier aux candidats.

Cette formation en contrat d'apprentissage se fait par convention avec l'Association pour le Développement de l'Apprentissage et la formation aux métiers Sanitaires, Sociaux et Médico-sociaux *CFA & INSTITUT (ADAFORSS) 01 45 61 17 89*